

Entre montagne e mar grana lo fotsòl qui ganha Itzaso eta mendien artean zangobaloiak du irabazten

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS FÉMININES

**DISTRICT DE FOOTBALL
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

2021 - 2022



District de Football
des Pyrénées-Atlantiques

SOMMAIRE

<i>I – Dispositions Générales.....</i>	3
Article 1 – Informations	3
Article 2 – Compétitions organisées	3
Article 3 – Engagements via Footclubs.....	3
Article 4 – Horaires des matchs	3
Article 5 – Les calendriers	4
<i>II – Championnat Adultes Féminines à 11.....</i>	4
Article 6 – Organisation des championnats.....	4
Article 7 – Qualification – licence – participation	4
Article 8 – Accessions niveau District.....	4
Article 9 – Accessions niveau Ligue.....	4
Article 10 – Autres cas	4
<i>III – Championnat Adultes Féminines à 8</i>	4
Article 11 – Organisation	4
<i>IV – Championnats Jeunes Féminines U11-U17</i>	5
Article 12 – Organisation	5
Article 13 – Format	5
Article 14 – Règles particulières	5
Article 15 – Accessions au niveau District	5
Article 16 – Accessions niveau Ligue.....	5
<i>V – Rencontres sportives U6-U10 Féminines.....</i>	6
Article 17 – Organisation et but	6
Article 18 – Qualification – licence – participation	6
Article 19 – Règles particulières	6
Article 20 – L’arbitrage.....	6
<i>VI – Coupes des Pyrénées Féminines</i>	7
Article 21 – Équipes concernées	7
Article 22 – Organisation	7

I – Dispositions Générales

Article 1 – Informations

Les catégories U13F à Adultes sont gérées par la Commission des Compétitions Féminines.

Le contact officiel est : feminines-compétitions64@footpyr64.fff.fr

Les catégories U6F à U10F sont gérées par la Commission du Foot Animation.

Le contact officiel est : foot-animation64@footpyr64.fff.fr

Le District doit être en copie des communications via l'une des deux adresses suivantes :

- direction@footpyr64.fff.fr

- secretaire-general@footpyr64.fff.fr

En cas d'interdistricts, pour les équipes hors 64, le District d'appartenance doit être en copie.

Article 2 – Compétitions organisées

Le District organise les compétitions suivantes en interdistricts avec les Landes :

- Championnat Adultes Féminines à 11 ;
- Championnat U14-U17 Féminines à 8 ;
- Championnat U14-U17 Féminines à 5 ;

Le District organise seul les compétitions suivantes :

- Championnat U11-U13 Féminines à 8 ;
- Championnat U11-U13 Féminines à 5 ;
- Pratique U8-U10 Féminines à 5 ;
- Pratique U6-U7 Féminines à 4.

Ces compétitions sont soumises aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et des Pyrénées-Atlantiques.

Autre compétition

Le District des Landes organise la compétition en interdistricts avec les Pyrénées Atlantiques :

- Championnat Adultes Féminines à 8 : voir règlement dédié du District des Landes.

Article 3 – Engagements via Footclubs

Les dates limites des engagements par compétition seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Article 4 – Horaires des matchs

L'heure officielle des rencontres est fixée :

- Le samedi à 10h00 pour la catégorie U6F-U7F ;
- Le samedi à 14h30 pour la catégorie U11F-U13F ;
- Le samedi à 14h30 pour la catégorie U14F-U17F ;
- Le dimanche à 10h00 pour la catégorie Adultes à 8 ;
- Le dimanche à 15h00 pour la catégorie Adultes à 11 ;
- Les levers de rideau le dimanche à 13h00.

Article 5 – Les calendriers

Les dates de reprise des compétitions ainsi que le calendrier général seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

II – Championnat Adultes Féminines à 11

Article 6 – Organisation des championnats

Le championnat féminin Adultes à 11 se déroule sur une phase unique sous le format de championnat avec des matchs aller/retour :

- Le nombre de poule sera défini suivant le nombre d'équipes engagées.
- Si plusieurs poules sont nécessaires, une phase finale d'accession sera proposée.

Article 7 – Qualification – licence – participation

Toute joueuse doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFF et respecter les conditions et les délais de qualifications règlementaires, conformément aux Règlements Généraux de la Fédération.

En catégorie Adultes, peuvent être surclassées au maximum :

- 1 joueuse U16F
- 2 joueuses U17F

Article 8 – Accessions niveau District

Le district ne disposant que d'un niveau de championnat (D1), il n'y a pas d'accession en District.

Article 9 – Accessions niveau Ligue

Le premier de la phase unique accèdera à la ligue.

- Si le nombre d'équipes engagées nécessite la création de deux poules une phase finale d'accession sera proposée avec les 2 premiers de chaque poule. Les 4 équipes se rencontreront en phase aller/retour (6 journées) et le premier accèdera en championnat de R2 Ligue.

Article 10 – Autres cas

Pour tous cas différents du règlement prévu, la commission départementale des compétitions féminines décidera du nombre de montée et de descente pour chaque niveau en fonction des montées et des rétrogradations du championnat ligue.

III – Championnat Adultes Féminines à 8

Article 11 – Organisation

L'organisation de cette compétition étant effectuée par le District des Landes, elle est soumise aux Règlements Généraux et Sportifs de ce District.

IV – Championnats Jeunes Féminines U11-U17

Article 12 – Organisation

L'organisation générale est définie chaque saison par la commission compétente en fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque pratique.

Les calendriers et la constitution des poules sont élaborées par zones géographiques afin d'alléger les frais de déplacement.

Toutes les rencontres programmées par le District des Pyrénées-Atlantiques ont un caractère officiel et sont donc soumises aux règlements cités ci-dessus.

Article 13 – Format

Pour les U11-U13 Féminines, un plateau de 3 ou 4 équipes sera organisé avec un temps de jeu maximum de 60 minutes au total.

Pour les U14-U17 Féminines, sera organisé avec un temps de jeu maximum de 70 minutes au total, soit :

- Un plateau de 3 équipes
- Des matchs simples en fonction des équipes engagées

Exceptionnellement, les sous et sur classement ne seront pas autorisés pour la saison 21-22.

Article 14 – Règles particulières

Nombre minimal de joueuses

- Foot à 8 : 7 (4 remplaçantes max) ;
- Foot à 5 : 4 (2 remplaçantes max).

Taille des ballons

- U11-U13 Féminines : ballon taille 4 ;
- U14-U17 Féminines : ballon taille 5.

Pour toutes les autres règles (dimension terrain, dimension buts etc), se référer aux documents FFF dédiés.

Article 15 – Accessions au niveau District

Les championnats seront proposés en brassage géographiques en phase 1.

Pour les phases 2 et 3, seront proposés des poules par niveau si possible géographiques.

Article 16 – Accessions niveau Ligue

La ligue ne proposant pas de foot à 8, il n'y aura pas d'accession en ligue à partir de nos championnats.

V – Rencontres sportives U6-U10 Féminines

Article 17 – Organisation et but

Avant toute chose, il convient de rappeler que toute forme de compétition est interdite.

Les matchs pour les catégories féminines U7F et U10F prennent la forme de plateaux.

Un plateau est une rencontre sportive organisée par secteur réunissant les U7F et les U10F séparément, afin d'y faire des matchs à courte durée ne faisant pas l'objet de classement final.

Les règles de cette pratique sont adaptées à l'âge des enfants, permettant d'être avant tout un jeu ludique et éducatif. Cet esprit doit être préservé par les éducateurs et dirigeants.

L'objectif de cette pratique est de permettre aux jeunes joueuses de s'exprimer le plus possible dans un climat de confiance afin de développer leur envie de jouer au football ainsi que leurs qualités techniques, tactiques, physiques et mentales.

Article 18 – Qualification – licence – participation

Toute joueuse doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFF et respecter les conditions et les délais de qualifications règlementaires, conformément aux Règlements Généraux de la Fédération.

Les sous et sur classement ne sont pas autorisées pour la saison 2021-2022, sauf pour les U8F qui peuvent jouer en U7F dans la limite de 2 joueuses.

Article 19 – Règles particulières

Nombre de joueuses

- U6-U7 Féminines : 4 ;
- U8-U10 Féminines : 5.

Les clubs, si possible doivent éviter d'avoir des remplaçantes.

Si c'est le cas les clubs sont incités à s'arranger entre eux afin de compléter leurs effectifs et créer des équipes supplémentaires.

Durée maximum des rencontres

- U6-U7 Féminines : 40 minutes ;
- U8-U10 Féminines : 50 minutes.

Pour toutes les autres règles (dimension terrain, lois du jeu etc), se référer aux documents FFF dédiés.

Article 20 – L'arbitrage

L'arbitrage est effectué à l'extérieur du terrain par un jeune ou un adulte.

VI – Coupes des Pyrénées Féminines

Article 21 – Équipes concernées

Coupe des Pyrénées à 11

Épreuve réservée qu'aux équipes départementales strictement engagées en championnat Foot à 11.

Coupe des Pyrénées à 8

Épreuve réservée qu'aux équipes départementales strictement engagées en championnat Foot à 8.

Article 22 – Organisation

L'organisation de chaque coupe est définie en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées.